

CONTRAT DE FILIERE AQUACULTURE DU GRAND EST

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022-2027



SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Présentation de la filière aquacole
- 2.2. Présentation des structures de développement actuelles du Grand Est
 - 2.2.1. La Filière Aquacole du Grand Est (FAGE)
 - 2.2.2. Le syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de l'Est (SPEEE)
 - 2.2.3. Le Syndicat des Pisciculteurs du Grand Est (SNPE)
 - 2.2.4. L'Amicale des Propriétaires de plan d'eau
 - 2.2.5. L'Union Régionale des Intérêts Aquacoles Privés
 - 2.2.6. Association des Eaux de l'Ourche et du Grand Est
- 2.3. Diagnostic de la filière
- 2.4. Bilan du contrat de filière Aquaculture du Grand Est 2019-2021

Partie 3 : Orientations stratégiques

- 3.1. Développer, accompagner et transformer les exploitations aquacoles
- 3.2. Renforcer les actions d'expérimentations et mener des études prospectives
- 3.3. Développer les débouchés et les marchés régionaux

Partie 4 : Plan d'actions

Partie 1

Préambule

1.1. Les signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil régional ;
- la Filière Aquacole du Grand Est (FAGE), représentée par Monsieur Lakhdar TAMAZOUZT, son Président.

1.2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière aquacole sur le Grand Est.

Il a été construit dans la continuité du contrat de filière Aquaculture du Grand Est 2019-2021 et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité et le développement de l'ensemble de la filière aquacole qui recouvre l'élevage et la culture d'organismes aquatiques destinés ou non à l'alimentation humaine, y compris les algues et les grenouilles ainsi que les pratiques nouvelles comme l'aquaponie.

1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2022-2027 pour l'ensemble des secteurs en lien avec la filière aquacole.

1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Par la signature de ce contrat de filière, la FAGE est l'interlocuteur privilégié de la Région sur les problématiques aquacoles. A ce titre, elle participe à l'instruction des dossiers remontés dans le cadre des différents dispositifs proposés par la Région.

Dans le cadre de ce contrat, la FAGE s'engage à sensibiliser les exploitants à la gestion durable des chargements piscicoles ainsi qu'au maintien et à la restauration des surfaces écologiques de végétation aquatique de bordure, telles que les roselières et les herbiers aquatiques.

Un comité technique organisé par la Région et réunissant les professionnels de la filière assurera le suivi du contrat de filière Aquaculture du Grand Est. Il aura pour missions de :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des trois années, l'évaluation du contrat de filière.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi, et l'évaluation des actions soutenues.

Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de six ans jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors d'un comité technique aquaculture. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

Partie 2

Etat des lieux et perspectives de la filière

2.1. Présentation de la filière aquacole du Grand Est

Dans le Grand Est, du fait de son éloignement de la mer, dès le Xème siècle, l'installation d'abbayes a engendré la construction de nombreux étangs piscicoles pour fournir du poisson les jours de carême. Aujourd'hui, la région Grand Est est la troisième région de production de poissons d'étang après la région Auvergne-Rhône-Alpes (Dombes et Forez) et la région Centre Val-de-Loire (Brenne).

La filière est composée de deux branches :

- la salmoniculture produisant environ 900 tonnes de salmonidés par an, essentiellement de la truite, sur 35 sites de production ; la moitié de la production environ est destinée à la consommation, l'autre moitié au repeuplement.
- la pisciculture d'étang représentant 8 000 hectares d'étangs et produisant environ 900 tonnes de poisson sur 15 sites de production par an principalement de la carpe, du brochet...90% de la production de poisson d'étang est commercialisée pour le repeuplement.

L'aquaculture du Grand Est compte à ce jour 15 pisciculteurs - négociants de poissons d'étang et 500 propriétaires-exploitants d'étang et représente environ 150 emplois directs.

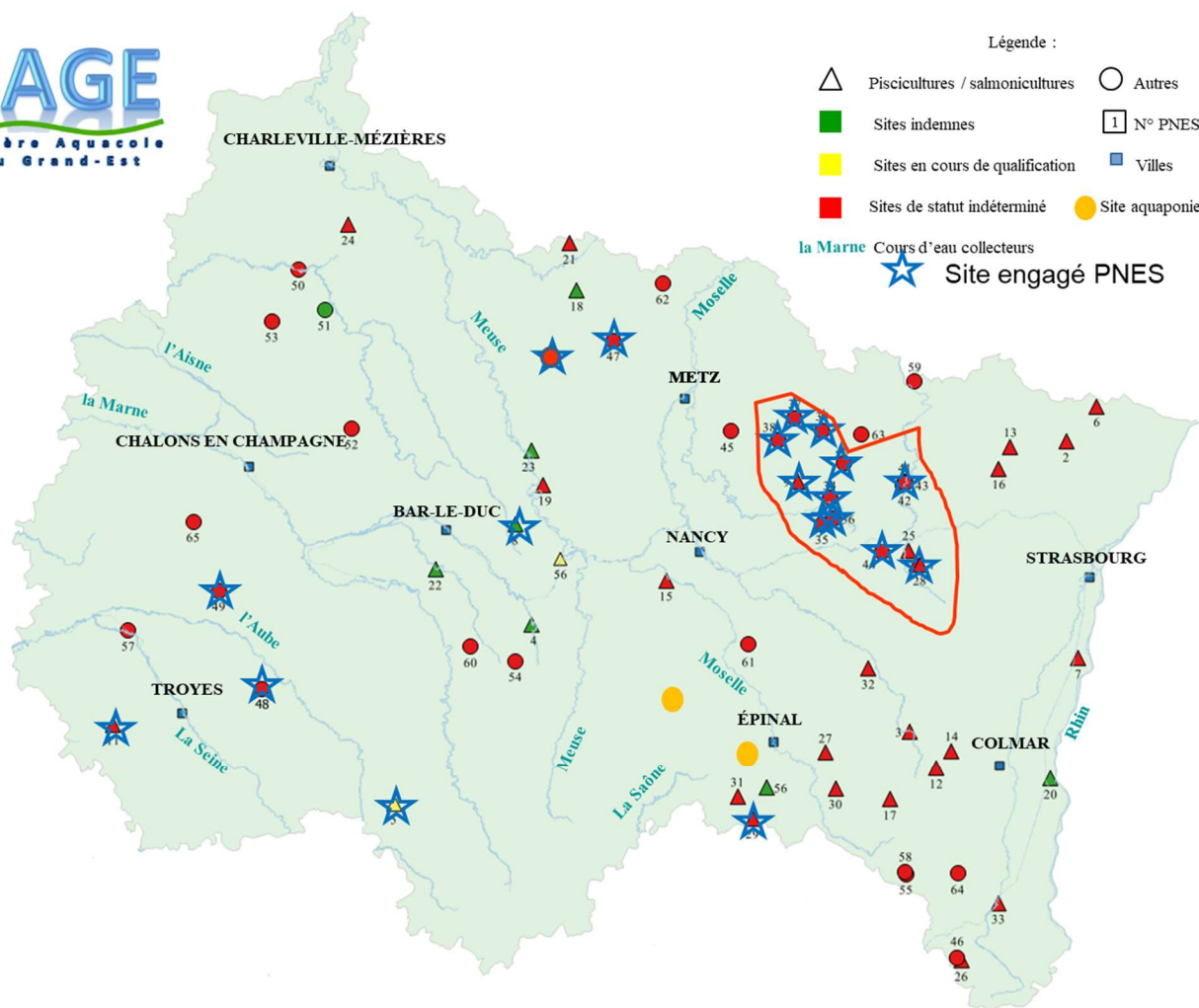
Les espèces élevées dans le Grand Est sont essentiellement les salmonidés (truites arc-en-ciel, truite fario, saumons de fontaine...) et les poissons d'étang (carpe, gardon, rotengle, tanche, brochet, perche, sandre...).

La Lorraine est le territoire le plus productif avec environ 700 tonnes de salmonidés et 700 tonnes de poissons d'étang produits par an. L'Alsace produit environ 200 tonnes de truites alors que le territoire champardennais est plutôt axé sur la production en étang avec environ 200 tonnes par an.

La région compte également quelques fermes d'aquaculture nouvelle dont 2 élevages de perche et de sandre, 3 producteurs de poissons d'ornement, 8 producteurs d'écrevisses pattes rouges, 2 producteurs de spiruline et 2 fermes d'aquaponie. Cinq ateliers de transformation produisent des filets de poissons crus, fumés ou sous forme de boudins de carpe ou de rillettes de truite dans la région.

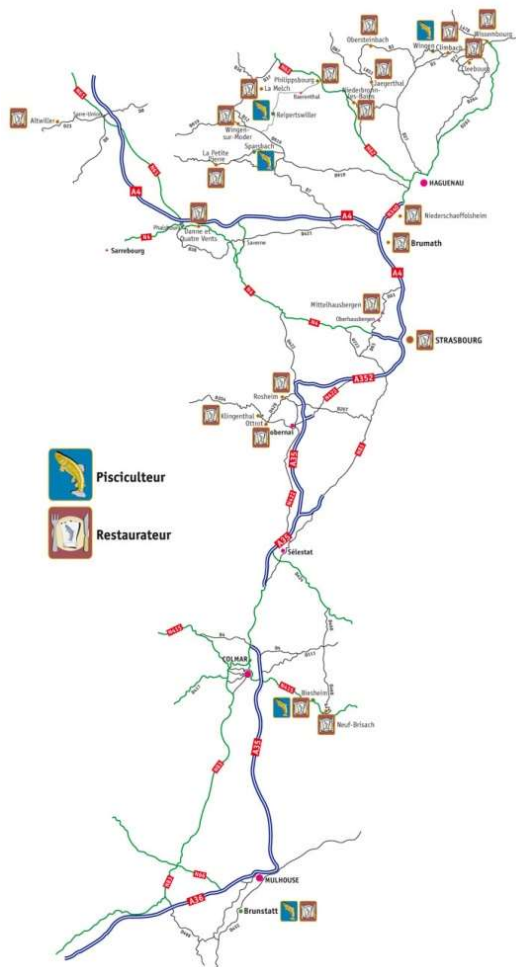
Les producteurs aquacoles du Grand Est réalisent un chiffre d'affaires annuel de 20 millions d'euros en 2020. 90% de la production de poissons d'étang est commercialisée pour le repeuplement.

La filière poisson d'étang a connu une baisse de 30% de sa production en 20 ans du fait de la prédation des cormorans. Le chiffre d'affaires a été compensé partiellement par la production de poissons à plus forte valeur ajoutée (brochet et gardon). Grâce aux actions de recherche et de transfert de technologie de la Filière Aquacole du Grand Est en collaboration avec l'Université de Lorraine sur le sandre et la perche, une nouvelle filière de poissons de consommation a vu le jour avec la création de 2 entreprises sur le territoire du Grand Est.



Des contreforts des Vosges ou en provenance du Rhin, l'eau est omniprésente en Alsace et en Lorraine. Pure et fraîche, elle permet aux poissons de s'épanouir en toute quiétude. La truite est un animal sensible et il lui faut quelques milliards de gouttes d'eau d'excellente qualité pour grossir (exactement 60 m³ d'eau pour élever une truite).

Grâce aux savoir-faire des pisciculteurs alsaciens, il est possible de déguster la truite tout au long de la route de la truite qui regroupe 4 pisciculteurs alsaciens et 32 restaurateurs :



La route de la truite

Les étangs piscicoles représentent un carrefour entre l'agronomie et l'écologie : bien qu'étant des milieux artificiels, ils sont colonisés par des populations naturelles comme les végétaux aquatiques, les batraciens et les oiseaux. Cette particularité n'est pas sans problème surtout depuis la prolifération des cormorans.

Les zones de végétation aquatique (végétation de bordure amphibie comme les roselières et les herbiers flottants) sont à la fois des zones de refuge et de reproduction pour les poissons mais aussi des zones de biodiversité notamment pour les mollusques, les crustacés, les batraciens et l'avifaune (zone de nidification, de nourriture et de halte lors des migrations). Les étangs piscicoles contribuent ainsi l'amélioration de la qualité de l'eau par l'effet lagunage, la régulation et l'écrêtement des crues, le soutien d'étiage, le stockage de gaz carbonique pour limiter le réchauffement climatique ou le maintien de zone de quiétude et tourisme nature.

La profession aquacole fait face aujourd'hui à de nombreuses difficultés. Le défaut de régulation des espèces proliférantes ou invasives (dégradation des berges par les ragondins, rats laveurs, oiseaux piscivores : cormorans, hérons, aigrettes..) a entraîné une baisse de la production de 30% en 20 ans.

A cela s'ajoutent des problèmes sanitaires avec des infections récurrentes enregistrées dans les étangs en Moselle Sud.

Un programme national d'éradication de ces maladies aquacoles est en cours. En 2021, 12 zones dans le Grand Est sont en programme de qualification indemne de ces maladies. Parmi ces zones, en février 2022, 3 d'entre elles avaient déjà obtenu leur qualification.

La gestion du patrimoine productif se complique avec l'augmentation de la valeur foncière des étangs et de fortes contraintes imposées par les cahiers des charges rendant difficile l'acquisition d'étangs piscicoles. L'aquaculture du Grand Est a également besoin d'être soutenue dans son rôle de gestion des eaux et de la biodiversité.

Enfin, la profession souffre d'un manque de capacité de transformation des poissons d'eau douce, ce qui constitue un véritable frein au développement de la production pour la consommation.

2.2. Présentation des structures de développement actuelles du Grand Est

2.2.1. La Filière Aquacole du Grand Est (FAGE)

La Filière Lorraine d'Aquaculture Continentale est devenue la Filière Aquacole du Grand Est en 2016 en élargissant son périmètre d'intervention au nouveau territoire régional. La FAGE regroupe des syndicats, des associations et des professionnels du secteur aquacole du Grand Est et travaille au développement d'une filière aquacole dans la région. La FAGE est l'interlocuteur privilégié des professionnels et des partenaires régionaux et nationaux impliqués dans le développement local de l'aquaculture. La FAGE est présidée par Lakhdar TAMAZOUZT.

2.2.2. Le syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de l'Est (SPEEE)

Ce syndicat, présidé par René MARX et adhérent à la FAGE, regroupe sur le plan régional des pisciculteurs professionnels et des propriétaires d'étang visant la production piscicole. C'est l'interlocuteur privilégié dans le domaine commercial du poisson d'étang. Le syndicat propose le niveau indicatif des tarifs de vente et d'achat de la production de poissons d'étang, il négocie le niveau des micro bénéfices agricoles et participe au groupe de travail du grand cormoran.

2.2.3. Le Syndicat des Pisciculteurs du Grand Est (SNPE)

Le Syndicat des Pisciculteurs du Grand Est est un organisme de défense de la profession des salmoniculteurs. Il est l'interlocuteur privilégié de la Fédération Française d'Aquaculture et des différents Ministères sur les projets de loi et de décret. Il a en charge la défense sanitaire, les discussions des orientations des subventions ainsi que les relations avec le Comité Inter-Professionnel de l'Aquaculture. Le Syndicat est présidé par Cyrille JEANSON et est adhérent à la FAGE.

2.2.4. L'Amicale des Propriétaires de plan d'eau

Cette association intervient dans le domaine de l'amélioration de la gestion de plans d'eau. Elle informe sur les techniques admises et nouvelles d'exploitation des plans d'eau et oriente les propriétaires vers des fournisseurs sélectionnés. L'Amicale est présidée par Patrick JACQUES et est adhérente à la FAGE.

2.2.5. L'Union Régionale des Intérêts Aquacoles Privés

Présidée par Lakhdar TAMAZOUZT, elle regroupe des propriétaires de plan d'eau privé. Son action est d'apporter une aide juridique dans les conflits avec l'administration vis-à-vis de l'application de loi sur l'eau codifiée dans le code de l'environnement.

2.2.6 Association des Eaux de l'Ourche et du Grand Est

L'association présidée par Pierre LELARGE a pour but d'améliorer la gestion piscicole des étangs, d'informer ses adhérents, propriétaires ou locataires d'étangs, sur la réglementation et les défendre en cas de litige, représenter collectivement les intérêts du patrimoine piscicole, promouvoir la protection de l'environnement dans le domaine de l'eau. Elle regroupe 180 membres propriétaires de plus de 350 étangs sur les Vosges et les départements limitrophes.

2.3. Diagnostic de la filière

ATOUS

- Troisième région de pisciculture d'étang de France
- Une filière structurée
- Présence de 35 sites de production salmonicole et 15 pisciculteurs-négociants de poissons d'étang.
- Activité traditionnelle adaptée à la région
- Renouvellement des générations en cours

FAIBLESSES

- Production piscicole orientée plus vers l'alevinage de cours d'eau et de plans d'eau que valorisée sur le plan alimentaire
- Prix fixés avant la récolte pour la pisciculture d'étang
- Rentabilité fragile
- Fragilité économique des reprises d'exploitation

OPPORTUNITES

- Amélioration de l'image de la truite grâce à sa production locale
- Développement de circuits courts permettant aux éleveurs de mieux valoriser leur production
- Développement de la production de nouvelles espèces (perche, sandre, écrevisses, algues, esturgeon, grenouilles, aquaponie...) permettant de compenser les baisses de production traditionnelle
- Valorisation de la situation frontalière de la région pour développer l'export

MENACES

- Prédation par les espèces piscivores
- Risques sanitaires
- Changement climatique
- Pression des autres usages (foncier...)
- Réticence du consommateur pour le poisson d'eau d'étang et baisse de la consommation

2.5. Bilan du contrat de filière Aquaculture du Grand Est 2019-2021

Le contrat de filière Aquaculture du Grand Est 2019-2021 a engagé la Région Grand Est et la FAGE sur des priorités partagées s'articulant autour de 4 enjeux pour la filière :

- Soutenir les jeunes exploitants ou débutants dans la filière
- Maintenir la compétitivité et la rentabilité des exploitations
- Renforcer les actions d'expérimentation
- Développer les actions de promotion de la filière

Au total, sur la période 2019-2021, **51 dossiers** ont bénéficié d'une aide régionale pour un **montant total de 153 K€**.

L'aide régionale a concerné très majoritairement les investissements productifs pour un montant total de 53 K€ et les aides à l'installation à hauteur de 52 K€.

Les dossiers d'investissement se répartissent sur tous les territoires de la région, 7 dans les départements champardennais, 5 dans ceux de Lorraine et 3 en Alsace. Ils concernent principalement du matériel aquacole spécifique, de l'aménagement ou de l'entretien des digues ou encore l'aménagement de véhicules pour le transport des poissons vivants. Parmi ces 15 dossiers, 5 ont été déposés par des salmonicultures et 10 par des exploitations de poissons d'étang.

L'atelier de transformation d'une ferme aquaponique dans les Vosges a été soutenu par la Région Grand Est à hauteur de 26 K€.

Les aides à l'installation ont bénéficié à 8 nouveaux installés dont une nouvelle installation pour la production de spiruline et deux exploitations aquaponiques.

Afin d'améliorer la situation sanitaire des exploitations aquacoles du Grand Est et contribuer à l'atteinte de l'objectif national d'éradication des maladies réglementées des poissons avant 2022, la Région a proposé une aide forfaitaire de 53 € par visite sanitaire réalisée par un vétérinaire spécialisé. Cette aide a été octroyée à 27 dossiers pour un montant total de 1,4 K€.

Enfin, la Région a soutenu un programme d'expérimentation relatif à la protection de la ressource contre les espèces piscivores porté par la FAGE pour un montant de 20,6 K€.

Partie 3

Orientations stratégiques

Le contrat de filière aquaculture du Grand Est 2019-2021 a contribué à soutenir l'investissement dans les exploitations aquacoles de l'ensemble de la région en complétant efficacement les dispositifs d'aide à l'investissement du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche. Il a également permis d'accompagner plusieurs jeunes installés et contribuer ainsi à la pérennité de l'aquaculture continentale dans la région Grand Est.

Les partenaires de cette filière souhaitent poursuivre sur cette lancée et renforcer la politique déjà engagée pour atteindre leurs objectifs d'adaptation et de développement de l'activité aquacole dans la région.

Les deux dernières années d'activité ont été fortement impactées par la pandémie de Covid 19. C'est la perte de la clientèle frontalière (allemande, belge et luxembourgeoise), sur les parcours de pêche et la vente directe, qui s'est fait le plus ressentir. L'annulation de nombreuses manifestations et concours de pêche a fortement fait baisser la demande en poisson vivant. Néanmoins, la demande en poisson mort soit en vente directe soit par l'intermédiaire de grandes surfaces (Corap essentiellement) a permis de destocker les bassins de truite. Certains salmoniculteurs en ont profité et ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 40% alors que d'autres plus mal placés le voyaient baisser de plus de 60% par rapport à 2019. En moyenne, la baisse de chiffre d'affaires a été contenue autour de 15%. Certains investissements ont été décalés mais la survie des exploitations a été assurée.

La filière aquacole se fixe les objectifs suivants pour accroître son développement :

- le maintien de la production de poissons d'étang à 1 150 tonnes /an ;
- l'augmentation de la production de truites de 15% à 1 250 tonnes/an à horizon 2027 ;
- la création d'au moins un nouvel atelier de transformation collectif de poisson.

Trois enjeux sont proposés au titre du présent contrat de filière :

- **DEVELOPPER, ACCOMPAGNER ET TRANSFORMER LES EXPLOITATIONS AQUACOLES** pour développer leurs performances économique, sociale et environnementale
- **RENFORCER LES ACTIONS D'EXPERIMENTATION ET MENER DES ETUDES PROSPECTIVES** en lien avec les techniques de production, la préservation des espèces, la transformation et la commercialisation et l'adaptation au changement climatique notamment vis-à-vis de la ressource en eau
- **DEVELOPPER LES DEBOUCHES ET LES MARCHES REGIONAUX** en facilitant la transformation locale et en améliorant la promotion de la production aquacole régionale

3.1. Développer, accompagner et transformer les exploitations aquacoles pour développer leurs performances économique, sociale et environnementale

Ce premier axe vise à :

- accompagner l'installation-transmission et permettre le renouvellement des générations ;
- apporter des références techniques aux jeunes installés ;
- maintenir la compétitivité des exploitations en favorisant la modernisation des structures ;

- accompagner les exploitations dans l'amélioration de leurs performances (économiques, environnementales, sociales), en soutenant les investissements spécifiques à la filière ;
- accompagner les exploitations dans leur transformation numérique.

3.2. Renforcer les actions d'expérimentations et mener des études prospectives

Ce deuxième axe vise à :

- encourager les programmes d'expérimentation sur les nouvelles techniques d'élevage, la production de nouvelles espèces, la lutte contre la prolifération végétale, la protection de la ressource aquacole contre les prédateurs et l'adaptation au changement climatique ;
- aider à la diffusion des connaissances notamment par la réalisation de fiches techniques ; soutenir des études prospectives en lien avec les échanges de connaissances et de savoir-faire.

3.3. Développer les débouchés et les marchés régionaux en facilitant la transformation locale et en améliorant la promotion de la production aquacole régionale

Ce troisième axe vise à :

- encourager les actions de promotion et de communication menées par le FAGE auprès du grand public ;
- développer les démarches de promotion en lien avec le secteur de la gastronomie et du tourisme régional, national, transfrontalier ;
- accompagner la création d'un atelier collectif de filetage, d'abattage et de transformation ;
- étendre la charte qualité Poissons Origine Grand Est à l'ensemble des poissons d'étangs produits dans la région.

Partie 4 Plan d'actions

Enjeu 1 : Développer, accompagner et transformer les exploitations aquacoles

Action 1.1	Aides à l'installation
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Il existe un potentiel d'installation et de reprise d'exploitation dans l'aquaculture.
Objectif	Encourager les projets d'installation en sécurisant les parcours : - en amont de l'installation : en réalisant un audit technico-économique des projets ou une formation pratique en exploitation - lors de l'installation par l'attribution d'une aide à la trésorerie - en aval en donnant accès à un suivi technique personnalisé pendant les quatre premières années d'activité.
Modalités d'action	- Conseil à l'installation - Soutien régional à l'installation en agriculture - Stage de parrainage - Suivi du nouvel exploitant Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016, modifiés par les Commissions Permanentes des 21 septembre 2018 et du 10 septembre 2021 pour le Suivi régional à l'installation en agriculture et modifiés par les Commissions Permanentes des 26 janvier 2018, 5 juillet 2019 et 10 septembre 2021 pour le stage de parrainage.
Cible	Futurs exploitants et exploitants reconnu portant un projet d'installation à titre principal ou secondaire
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016, modifiés par les Commissions Permanentes des 21 septembre 2018 et du 10 septembre 2021 pour le Suivi régional à l'installation en agriculture et modifiés par les Commissions Permanentes des 26 janvier 2018, 5 juillet 2019 et 10 septembre 2021 pour le stage de parrainage.
Budget prévisionnel	Budget global d'aide à l'installation
Planification	Opérationnel
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitants ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du nombre de projet d'installation dans les filières considérées - Emplois créés dans le cadre des installations

Action 1.2	Aide aux investissements de modernisation dans les exploitations
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les exploitations aquacoles doivent impérativement investir dans du nouveau matériel pour rester performantes et compétitives. Les investissements sont nécessaires pour améliorer la productivité et diminuer la pénibilité du travail.
Objectif	Moderniser les outils de production afin de maîtriser les coûts de main d'œuvre, contrôler les postes de dépenses énergétiques, réduire la pénibilité du travail.
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement en matériel productif
Cible	Exploitants ou regroupement d'exploitants aquacoles cotisants à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et adhérents à la FAGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Liste des dépenses éligibles (sur facture d'acquisition ou de prestation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de matériel d'exploitation aquacole dont équipements connectés de sécurisation (alarmes, sondes, relais..) ; - création, agrandissement ou modernisation de bassins ou plans d'eau de production et stockage (y compris reprofilage des fossés et des fosses de pêche avec mise en assec estivale et restauration des ouvrages : étanchéité, digue, vanne, moine, déversoir...); - matériels spécifiques de production : épuration, oxygénation et aération de l'eau ; - matériels destinés à l'entretien des digues et des berges - investissements réalisés dans le cadre de programme de recherche pour le maintien et le développement de la filière aquacole durable ; Environnement - matériels de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits de l'exploitation ; - investissements destinés à la lutte volontaire pour l'éradication de pathologies spécifiques dans le cadre de plans nationaux ; - investissements réalisés pour l'obtention des agréments zoo-sanitaires. - Investissements liés à la création et la modernisation des voies et réseaux : chemins d'accès, électrification des sites.... - équipements destinés à protéger les exploitations contre les prédateurs par des méthodes non létales (<u>éligible à la majoration « Environnement, biodiversité, bien-être animal »</u>) ; - équipements de protection contre les ragondins installés sur les digues et les berges pour limiter l'utilisation de pièges et autres méthodes de lutte létale(<u>éligible à la majoration « Environnement, biodiversité, bien-être animal »</u>) ; - investissements réalisés dans le cadre de programme de recherche pour le maintien et le développement de la filière aquacole durable (<u>éligible à la majoration « Environnement, biodiversité, bien-être animal »</u>) ;

	<p>- aménagement des véhicules répondant spécifiquement aux besoins de l'activité et notamment le transport de poissons vivants (<u>éligible à la majoration « Environnement, biodiversité, bien-être animal »</u>) ;</p> <p>Intensité de l'aide : 45% des dépenses éligibles.</p> <p>Majoration « Environnement, biodiversité, et bien-être animal » : +5% Majoration « nouvel installé » : +5% Majoration adhésion au label « Poisson origine Grand Est » : +5% Ces 3 majorations sont cumulables.</p> <p>Montant minimum de dépenses éligibles : 3 000 € HT Plafond maximum de dépenses éligibles : 10 000 € HT</p> <p>Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) soutenant uniquement les investissements d'un montant supérieur à 10 000 € HT.</p> <p>Les bénéficiaires doivent avoir soldé tout dossier antérieur relevant d'une aide régionale relative à la filière aquacole, avant de formuler toute nouvelle demande.</p>
Budget prévisionnel	Investissements spécifiques à la filière : 150 000 € HT
Planification	Investissement période 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Investissements générés

Action 1.3	Transformation digitale des exploitations - NOUVEAU
Priorité pour la profession	3
Problématique identifiée	Les exploitations aquacoles doivent accélérer leur digitalisation pour faire face aux évolutions des modes de consommation de la population, aux effets de la fracture urbain/rural, ou encore aux nouvelles contraintes sanitaires.
Objectif	Acquérir les compétences permettant la maîtrise du digital mais également à faciliter l'acquisition des équipements nécessaires pour prendre le virage du digital.
Modalités d'action	Aides régionales à l'accompagnement et à l'investissement dans les solutions digitales
Cible	Exploitants ou regroupement d'exploitants aquacoles cotisants à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et adhérents à la FAGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositif Transformation digitale parcours individuel approuvé par la Séance Plénière du Conseil régional le 12 novembre 2020, modifié par les Commissions Permanentes des 21 janvier 2021, 23 avril 2021 et 21 mai 2021.
Budget prévisionnel	Investissements de transformation digitale : 25 000 € HT
Planification	Investissement période 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Investissements générés

Action 1.4	Aide au maintien et à la restauration de la biodiversité des plans d'eau
Priorité pour la profession	3
Problématique identifiée	Des travaux réguliers doivent être réalisés sur les berges et les ouvrages pour maintenir et conserver le bon état et l'équilibre écologique des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides)
Objectif	Maintenir et favoriser la biodiversité des plans d'eau
Modalités d'action	Aide à la restauration des étangs
Bénéficiaire	Collectivité, associations, fédération de pêche, particuliers
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) dans le Grand Est</p> <p><u>Dépenses d'investissement liées aux plans d'eau:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration et renaturation des plans d'eau (végétalisation des berges, adoucissement des pentes de berges, création de hauts fonds, - restauration des petits ouvrages (étanchéité, digue, vanne, moine, déversoir...) <p>Intensité de l'aide : 25% des dépenses éligibles (35% pacte)</p> <p>Montant minimum de dépenses éligibles : 1 000 € HT</p> <p>Majoration « zone fragile » du Pacte de la ruralité : +10 %</p>
Budget prévisionnel	Coût des investissements : non défini
Planification	Investissement période 2022-2027
Critères de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Investissements générés

Enjeu 2 : Renforcer les actions d'expérimentation et mener des études prospectives

Action 2.1	Programmes d'expérimentations et diffusion des références techniques
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	La FAGE mène des programmes d'expérimentations avec les pisciculteurs en collaboration avec d'enseignants chercheurs des Universités qui apportent la caution et la méthode scientifique. Ces expérimentations suivent un protocole et les résultats sont validés sous l'angle statistique.
Objectif	<p>Mener des expérimentations sur les nouvelles techniques d'élevage, la production de nouvelles espèces, la lutte contre la prolifération végétale, la protection de la ressource aquacole face aux espèces faunistiques et l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Diffuser les informations techniques aux exploitants installés ou aux nouveaux installés.</p>
Modalités d'action	<p>Expérimentation de techniques nouvelles pour la récolte du poisson en dehors des périodes de vidange.</p> <p>Etude de l'installation de panneaux photo-voltaïque comme système d'ombrage sur les bassins de pisciculture</p> <p>Etude sur la remontée de l'eau de sortie de bassin au pieds du barrage pour assurer le débit réservé</p> <p>Etude de système innovant d'effarouchement et de protection contre les oiseaux piscivores.</p>
Cible	FAGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>Les dépenses d'investissements liées à l'achat de matériels d'expérimentation seront prises en charge à hauteur de 50% maximum des montants éligibles.</p> <p>Les coûts salariaux et autres dépenses internes feront l'objet d'une subvention à hauteur de 80% maximum des dépenses éligibles.</p>
Budget prévisionnel	<p>Aide régionale :</p> <p>Fonctionnement : 36 000 €</p> <p>Investissement : 5 000 €</p>
Planification	Aide 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	<p>- nombre d'expérimentations réalisées</p> <p>- nombre de fiches techniques réalisées</p>

Action 2.2	Etudes prospectives pour l'échange de connaissances et de savoir-faire - NOUVEAU
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	La filière aquacole du Grand Est souhaite développer l'échange de connaissance entre les scientifiques et les professionnels mais également entre les professionnels du Grand Est et ceux des autres régions piscicoles au niveau français mais aussi au niveau européen
Objectif	<p>Soutenir les actions d'échange de connaissances et de savoir-faire.</p> <p>Initier des événements et déplacements facilitant le dialogue et la connaissance de nouveau mode de production, de transformation et de commercialisation.</p> <p>Diffuser l'information et assurer le suivi de transfert de technologie et de savoir-faire</p>
Modalités d'action	Soutien aux séminaires, colloques, stages, des acteurs de l'aquaculture du Grand Est ou d'autres acteurs pouvant apporter de nouvelles connaissances et innovation dans les pratiques.
Cible	FAGE, Universitaires
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt.</p> <p>La Région prendra en charge à hauteur de 80% maximum, les coûts d'organisation ou de participation à des séminaires, des colloques ou des stages.</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale : 5 000 €
Planification	Aide 2022-2027
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport, articles et plaquettes d'information - Nombre de participants

Enjeu 3 : Développer les débouchés et les marchés régionaux

Action 3.1		Promotion de la production aquacole du Grand Est auprès du grand public	
Priorité pour la profession		2	
Problématique identifiée	La filière aquacole du Grand Est souhaite développer la production à vocation alimentaire et pouvoir l'écouler en circuit court. Dans un contexte de baisse de la consommation de poissons et de réticence du consommateur vis-à-vis du poisson d'eau douce, il lui faut promouvoir sa production auprès du grand public et diffuser largement la bonne information sur la production aquacole de la région.		
Objectif	<p>Soutenir les actions de promotion sur les poissons et autres productions aquacoles du Grand Est.</p> <p>Initier des événements promotionnels sur les produits issus de l'aquaculture sous l'angle gastronomique.</p> <p>Valoriser l'image des poissons d'eau douce et des différents produits de l'aquaculture du Grand Est auprès des restaurateurs et des consommateurs en soutenant des manifestations et événements destinés au grand public dans la région.</p> <p>Diffuser l'information et assurer la promotion de la production aquacole du Grand Est et celle du label Poisson Origine Grand Est.</p>		
Modalités d'action	<p>Soutien au programme de communication et aux manifestations destinées à la promotion de l'aquaculture du Grand Est.</p> <p>Aide à la création d'un nouveau site internet de la FAGE plus attractif</p> <p>Plan de communication digitale sur les réseaux sociaux pour promouvoir le label Poisson Origine Grand Est</p>		
Cible	FAGE		
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Promotion des productions régionales (2 appels à projet par an)</p> <p>La Région prendra en charge à hauteur de 80% maximum, les coûts de location d'espaces et d'équipements des stands pour les foires et salons, de réalisation des kits de promotion ainsi que les coûts de refonte du site internet.</p>		
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle: 5 000 €		
Planification	Aide période 2022-2027		
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport, articles et plaquettes d'information - Statistiques de ventes et chiffre d'affaires du marché de la consommation - Nouveau site internet pour la diffusion de l'information et l'animation de la filière 		

Action 3.2	Créer un atelier collectif de filetage, d'abattage et de transformation
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Le principal débouché de la filière est l'alevinage pour le repeuplement des étangs et des rivières. Il n'y pas de réelle filière locale pour la consommation de poissons d'étang notamment par manque d'outils de transformation.
Objectif	Afin de développer la filière locale de consommation de poissons d'étang, les pisciculteurs du Saulnois envisagent la création d'un atelier de transformation d'abattage, de filetage et de transformation mutualisé entre pisciculteurs. Une étude de faisabilité est en cours.
Modalités d'action	A définir en fonction des résultats de l'étude de faisabilité.
Cible	A préciser en fonction du portage du projet
Modalités d'intervention Conseil Régional	A définir
Budget prévisionnel	A définir à l'issue de l'étude de faisabilité. En co-financement FEAMPA.
Planification	2024-2025
Critère de suivi et d'évaluation	Construction et équipement de l'atelier de transformation

A FRIESEN

Le 19 septembre 2022

Le Président de la Région Grand Est

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président de la Filière Aquacole du Grand Est

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.